République Française
Département de l'Hérault

Commune de Garrigues

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026

Le 4 Mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Garrigues (34160), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dûment convoqué par M. Patrick MARY, Maire de Garrigues.

Date de la convocation : 28 avril 2026

Conseillers : En exercice : 8 Présents : 6 Pouvoirs : 2 Votants : 8

Présents : CHARBONNIER Clara, MONZIOLS Rosette, DE DUYTSCHE Patrick, LECHEVALIER Stève, MARY Patrick, NIEL Claude.

Absentes : GRONCHI Wladimira, MARTIN Elodie.

Procurations : GRONCHI Wladimira à MARY Patrick, MARTIN Elodie à MONZIOLS Rosette.

Secrétaire de séance : MONZIOLS Rosette

DM 23-2026 - Procès-verbal du conseil municipal du 3 Avril 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Garrigues, le 5 Mai 2026

Le Maire
Patrick MARY

MAIRIE DE GARRIGUES 34 (Hérault)

La secrétaire de séance
MONZIOLS Rosette

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.

Accusé de réception en préfecture
034-213401128-20260505-DCM23-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2026